Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 33 (1962)

Heft: 4

Vorwort: Le 5 mai à La Neuveville

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA

CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIIIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 4 Avril 1962

SOMMAIRE

Le 5 mai à La Neuveville
Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 1961 à Delémont
Rapport d'activité, exercice 1961 — Un inventeur jurassien à l'honneur
Chronique économique

Le 5 mai à La Neuveville

C'est à La Neuveville que, le 5 mai, l'ADIJ tiendra son assemblée générale. Parce que, d'une part, le comité a voulu, en cette année Rousseau, organiser un pèlerinage à l'île de Saint-Pierre, toute proche. Parce, que, d'autre part, le visiteur prend un plaisir sans cesse renouvelé à découvrir cette bourgade au cachet moyenâgeux dont quatre tours flanquent encore le mur d'enceinte.

Cliché ADIJ No 485

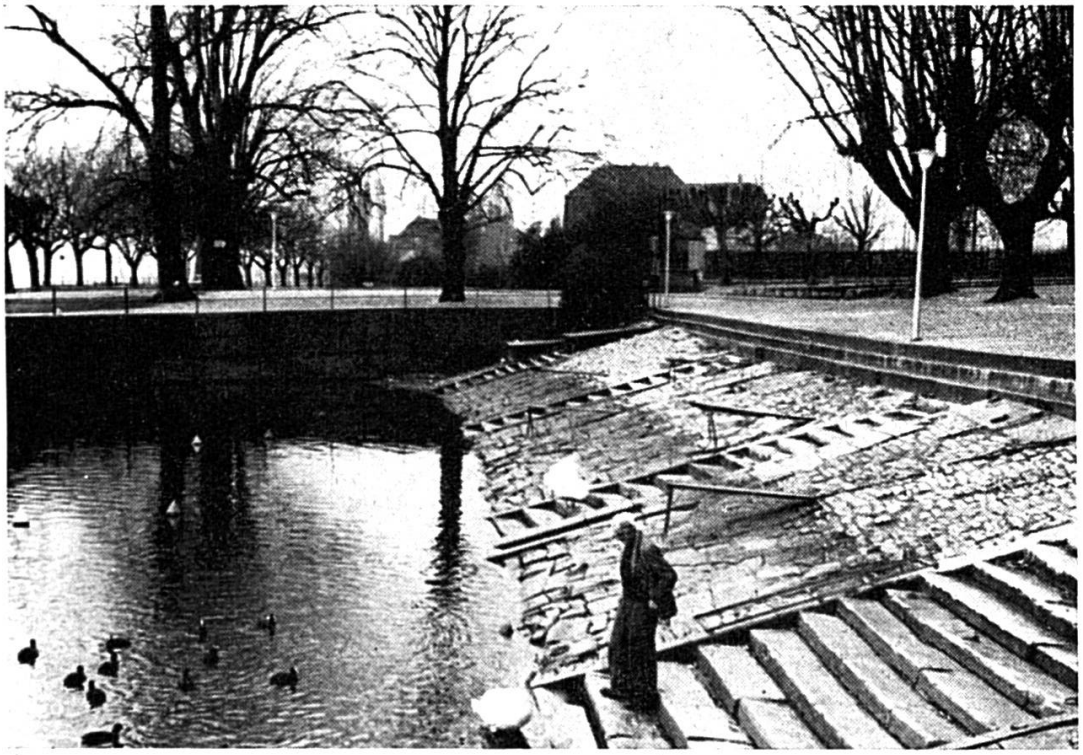

Le port et sa magnifique promenade

Cliché ADIJ No 486

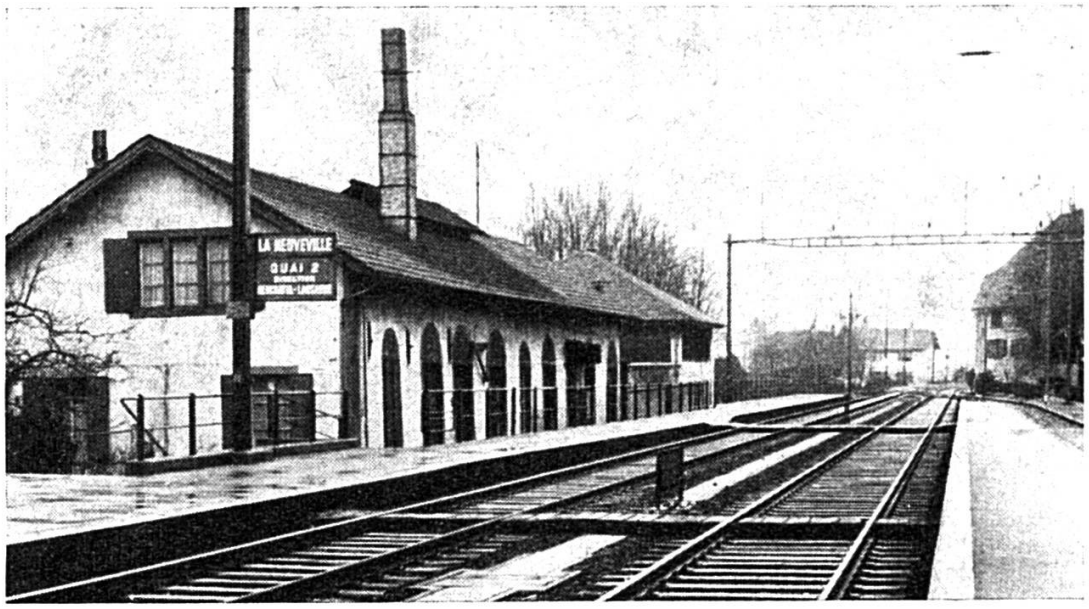

L'usine à gaz qui cédera la place aux bouteilles butane

Cependant, si tout fait penser au passé, qu'il s'agisse de ses ruelles harmonieuses avec leurs toits bruns arc-boutés les uns aux autres, ou de ses belles fontaines aux fûts ouvragés, La Neuveville, malgré les difficultés, prépare l'avenir.

Qu'on songe, par exemple, au problème que pose le passage de la future nationale 5 à la petite ville forte aux rangées de vieilles maisons cossues ?

On prévoit, sur un trajet d'un kilomètre et demi, de la construire au sud de la voie ferrée, près du lac. Pour cela, l'érection de deux viaducs, longs de quelque 400 mètres, et qui franchiraient la voie ferrée six mètres au-dessus, serait nécessaire. L'un, à l'est de La Neuveville, incomberait au canton de Berne ; l'autre, à l'ouest, sur le territoire du Landeron, serait du ressort du canton de Neuchâtel.

Toutefois, au sud des voies CFF, il n'y a pas seulement l'usine à gaz que l'Etat a rachetée pour la démolir. Il y a aussi le port et sa magnifique promenade. Or, les admirateurs du parc public et de sa tranquillité s'insurgent. Pourquoi ne pas passer plutôt au nord de La Neuveville par une route en corniche dans les vignes ?

En décembre 1956, par 156 voix contre 33, les citoyens neuvevillois avaient préféré le tracé sud. Ils avaient, ce faisant, cherché à conserver sa quiétude à la zone nord, seule région où l'on peut bâtir des petites maisons familiales.

Fera-t-on machine arrière ? Le commerce local, quant à lui, paraît redouter un détournement trop sensible du trafic. Mais une troisième solution est envisagée. D'aucuns, s'inspirant de l'exemple de Douanne et Gléresse, se demandent si l'on ne pourrait pas déplacer au sud la voie CFF et faire passer la route à la place du chemin de fer.

Attention, rétorquent les constructeurs de la route. Certes, cela éviterait l'érection de deux viaducs. Mais il faudrait construire une nouvelle

Cliché ADIJ No 487

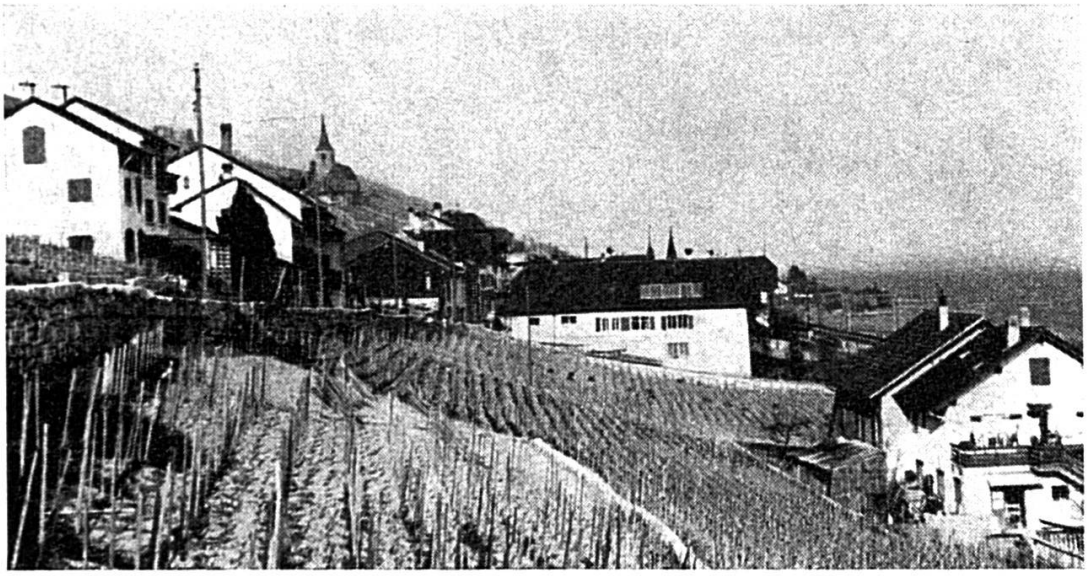

Le hameau de Chavannes qui a imposé la qualité du Schafiser

gare puisque le bâtiment actuel est situé au nord de la voie ferrée. En outre, à La Neuveville, la ligne ferroviaire est à double voie. Les frais seraient donc beaucoup plus élevés qu'à Douanne et Gléresse. Enfin, le passage sous-voie qu'il faudrait élargir ...et approfondir, risquerait de réserver des surprises. En raison du voisinage du lac, des infiltrations d'eau pourraient se produire.

On le voit, de nombreuses questions se posent que l'on finira par régler. Si le vin de La Neuveville, pur et pétillant, est un véritable reflet du caractère jurassien, l'air du large permet de voir grand et de songer aux solutions de l'avenir...

ADIJ

L'assemblée générale de l'ADIJ

le 5 mai 1962, à 9 h. 30, à la salle du cinéma du Musée, à La Neuveville

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h. 30	Assemblée générale.
10 h. 45 env.	« La Suisse et le Marché commun », conférences de MM. Pierre Languetin, chef du secrétariat à la Division du commerce, au Département fédéral de l'économie publique et Georges Duplain, correspondant de Berne de la « Gazette de Lausanne ».
11 h. 45	Réception par la Municipalité de La Neuveville.
12 h. 30	Banquet à l'Hôtel J.-J. Rousseau.
15 h. 00	Départ en bateau spécial pour l'île de Saint-Pierre, sur les traces de J.-J. Rousseau, avec M. Pierre-Olivier Walzer, professeur à l'Université de Berne.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture.
2. Procès-verbal.
3. Rapport annuel.
4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité.
5. Budget et cotisations.
6. Election du comité.
7. Nomination d'un vérificateur des comptes.
8. Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 30 avril).
9. Divers et imprévu.